



MINISTRE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE  
DES ELECTIONS



## COMMUNIQUE

Le Directeur général des Elections informe les partis politiques légalement constitués que, conformément aux dispositions de **l'article L.306** du Code électoral, la liste des pays abritant les représentations diplomatiques ou consulaires du Sénégal qui seront concernés par la révision exceptionnelle des listes électorales, en vue de l'élection présidentielle du **25 février 2024**, a été proposée par le Ministre chargé des élections, en relation avec le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur.

La liste des pays concernés pourra être consultée sur le site de la Direction générale des Elections : <http://www.dge.sn>

Vos avis sont recevables au plus tard le **mardi 07 mars 2023** à l'adresse suivante : [secdge@gmail.com](mailto:secdge@gmail.com).

**Dakar, le 04 mars 2023** \_\_\_\_\_

**Le Directeur général des Elections**



**Contrôleur général de Police  
Tanor Thiendella Sidy FALL**